



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 23

Réunion du mardi 04 janvier 2022

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

SUCY EN BRIE – STADE PAUL MEYER – NNI 94 071 02 01

Cette installation sportive était classée en niveau T4 jusqu'au 23/12/2019.

Installation visitée par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 10/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 10/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 10/11/2021

La Commission constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m). La non-conformité est à lever avant la prochaine rencontre officielle.
- Il conviendra de sécuriser les bancs de touche dont les angles sont saillants.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 04/01/2032, sous réserve de la levée des non-conformités citées.

GENNEVILLIERS – PARC DES SPORTS DES SEVINES N°1 – NNI 92 036 02 01

Cette installation sportive est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 11/09/2026.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 17/12/2021, suite à un changement de moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 14/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain

- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 10/12/2021
- Tests in-situ du 18/11/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 04/01/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

PARIS – STADE SUZANNE LENGLEN N°2 – NNI 75 115 04 02

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PROV SYN jusqu'au 03/03/2010.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 14/02/2020.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 SYN signée par le propriétaire le 20/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 14/02/2020
- Tests in-situ du 13/12/2020

La C.R.T.I.S. prend note d'une non-conformité des tests in situ.

Dans le but d'assurer la sécurité des acteurs du jeu, la C.R.T.I.S. demande à ce qu'une action de maintenance soit réalisée.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 04/01/2032, sous réserve de la réalisation de l'opération de maintenance de la moquette synthétique.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

PAVILLONS SOUS BOIS – STADE LEO LAGRANGE – NNI 93 057 01 01

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des plans du terrains ainsi que des vestiaires.

La C.R.T.I.S. propose donc un classement en niveau T5 jusqu'au 12/10/2031.

ORGERUS – STADE MARCEL CUAZ N°1 – NNI 78 465 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 24/11/2021.

Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 08/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 08/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 08/12/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 04/01/2032.

BEYNES – STADE DE MORTEMAI N°2 – NNI 78 062 01 02

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 25/11/2020.

Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 14/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 14/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 14/12/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 04/01/2032.

GIF SUR YVETTE – STADE MICHEL PELCHAT N°2 – NNI 91 272 01 02

Cette installation sportive est retirée du classement.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 23/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 24/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Tests in-situ du 23/04/2018

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 04/01/2032, sous réserve de la réception des tests décennaux (date mise à dispo : 16/11/2010 + 10 ans) avant le 31/07/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

1.3. Changements de niveau de classement**2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES****2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)****AULNAY SOUS BOIS – STADE VELODROME N°1 – NNI 93 005 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 18/10/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 17/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 17/12/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 235 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.56.
- Facteur d'uniformité : 0.72.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 04/01/2024.

LES PAVILLONS SOUS BOIS – STADE LEO LAGRANGE N°2 – NNI 93 057 01 02

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E7 jusqu'au 23/05/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. du district 93, le 09/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 09/12/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 98 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.0.
- Facteur d'uniformité : 0.76.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 04/01/2024.

ROMAINVILLE – STADE EDMONT KINTSINGER N°1 – NNI 93 063 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 26/11/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BAUDUIN, membre de la C.D.T.I.S. du district 93, le 07/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 07/12/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 214 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.70.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 04/01/2024.

LE BOURGET – COMPLEXE SPORTIF LUCIEN LEGRAND N°1 – NNI 93 013 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 24/07/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HIMMI, membre de la C.D.T.I.S. du district 93, le 09/12/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 09/12/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 231 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.43.
- Facteur d'uniformité : 0.63.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/01/2024.

ST GRATIEN – STADE ROBERT LEMOINE – NNI 95 555 02 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 30/10/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. FEBVAY et PLASSART membre de la C.D.T.I.S. du district 95, le 14/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 14/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 152 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48.
- Facteur d'uniformité : 0.70.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/01/2024.

VITRY SUR SEINE – STADE ROGER COUDERC – NNI 94 081 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 05/11/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 29/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 07/12/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 140 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.82.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/01/2024.

ETAMPES – COMPLEXE SPORTIF JO BOUILLON – NNI 91 223 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 23/05/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 16/12/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 03/01/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 216 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.79.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 04/01/2024.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

GENTILLY – STADE GEO ANDRE N°1 – NNI 94 037 01 01

Cette installation sportive est classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 26/10/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de réfection d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Plan des vestiaires ;

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un Niveau T5 SYN minimum.